



DIRECTIVES
concernant l'enregistrement des biens réels

CHAPITRE : Généralités

NUMÉRO : 2001-006

OBJET : Refus d'un document relevant du régime d'enregistrement des actes qui a été enregistré par erreur

BUT Normaliser la procédure d'inscription du refus sur les documents relevant du régime d'enregistrement des actes qui ont été enregistrés par erreur.

RÉFÉRENCE S/O

DIRECTIVE

- Modifiez la donnée du champ Utilisateur enregistrer en y entrant votre identificateur d'utilisateur.
- Supprimez tous les cédants.
- Supprimez tous les cessionnaires.
- Inscrivez 00 (zéro) dans le champ Nom de famille du cédant.
- Inscrivez 00 (zéro) dans le champ Nom de famille du cessionnaire.
- Supprimez tous les NID associés au document.

Entrez le message de révision qui suit : « Ce document a été révisé étant donné qu'il avait été enregistré par erreur. Le document est maintenant refusé. dlf 2001-06-08 11:18 »

DATE DE PRISE D'EFFET : 2001-12-11

DATE D'ÉTABLISSEMENT DE LA DIRECTIVE : 2001-12-11

DATE DE LA RÉVISION :

Page 1 de 1